

CONVENTION DE PARTENARIAT

PREAMBULE

La FOL Section Vacances UFOVAL, conclut des accords avec des collectivités locales ou comités d'entreprises, afin d'animer les séjours colonies de vacances pendant les vacances scolaires.

La FOL, association loi 1901 à but non lucratif, a un projet éducatif connu et apprécié des partenaires, celui-ci servant aux équipes pour élaborer leur projet pédagogique.

Les relations ainsi nouées le sont sur des bases autres que marchandes, avec une volonté affirmée des deux parties d'avoir en permanence une action d'intérêt général complémentaire du travail accompli tout au long de l'année. C'est dans l'esprit de continuité et cohérence pédagogique que l'accord ci-dessous est ainsi conçu.

L'exigence, précisant les devoirs et droits des deux parties est une volonté de transparence, de clarté, afin que les ambitions éducatives affichées ne soient pas oubliées. L'enfant, la jeunesse demeure pour la FOL un axe prioritaire. L'émancipation de l'enfant, la connaissance, le savoir, l'esprit critique, en un mot sa formation citoyenne passe par la lutte contre toutes formes d'ignorance pour que chacun trace son chemin vers sa liberté.

ENTRE **le Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel**
représenté par

d'une part

ET **le Service Vacances de la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie**, représenté par Monsieur Eric VANGELISTA, Directeur des Accueils Educatifs

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : SEJOURS ET VOYAGE

Pour l'été 2025, les séjours ci-dessous ont été choisis :

- Les Puisots – Séjours de 7 jours du dimanche au samedi – 3/6 ans et 6/8 ans – 4 places par semaine
- Les Carroz (Les malamutes des Carroz) – Du 20 au 26/07 et du 17 au 23/08 – 6/10 ans – 10 places en tout
- Taussat (Destination Bassin d'Arcachon) – Du 5 au 19/07 et du 3 au 17/08 – 7/11 ans – 10 places en tout
- Taussat (Cocktail sensations) – Du 5 au 19/07 et du 3 au 17/08 – 12/14 ans – 10 places en tout
- Les Issambres (Aqua'mix) – Du 17 au 23/07, du 17 au 30/07, du 15 au 21/08 et du 15 au 28/08 – 9/11 ans – 10 places en tout
- Les Issambres (Aqua'fun) – Du 17 au 23/07, du 17 au 30/07, du 15 au 21/08 et du 15 au 28/08 – 12/14 ans – 10 places en tout
- Italie Croatie Slovénie – Du 3 au 16/08 – 12/17 ans
- Grèce Cyclades – Du 11/07 au 25/07 – 13/17 ans
- Maroc – Du 12 au 26/07 – 14/17 ans

L'UFOVAL se charge de l'organisation, de la gestion et de l'animation des séjours en colonies de vacances pour l'été 2025 et prend en charge les enfants y compris pour le voyage aller et retour au départ de Sciez (sauf pour les séjours aux Puisots où les familles emmèneront et récupéreront leurs enfants directement au centre).

Le transport aller et retour de Sciez se fera pour 4 enfants minimum. Si l'effectif est inférieur à 4, les familles devront emmener les enfants à Annemasse (pour les séjours en France) et à Annecy (pour les séjours à l'étranger).

Seront facturés en sus aux familles :

↳ Les éventuels frais médicaux et pharmaceutiques

ARTICLE 2 : ASSURANCES

L'UFOVAL déclare avoir contracté les assurances obligatoires prévues par l'arrêté du 20 mai 1975, dont les garanties auxquelles s'ajoutent, par mesure de sécurité, l'assurance « Individuelle Accident » destinée à parfaire les prestations de la Sécurité Sociale et celle des autres assurances éventuelles dont bénéficieraient les enfants et adolescents accueillis. (voir p.79 de notre brochure UFOVAL été 2025).

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION ET DATE BUTOIR

Les familles s'inscriront directement auprès de l'UFOVAL. Elles pourront téléphoner ou envoyer un mail pour réserver une place et recevoir le dossier d'inscription.

Le Foyer Culturel de Sciez pourra apporter son aide aux familles pour remplir et/ou transmettre leur dossier d'inscription à l'UFOVAL.

Pour les séjours à l'étranger, nous ne réservons pas de places car la date butoir d'inscription pour ces séjours est fixée au 31 mars 2025.

Pour les séjours en France, les places seront réservées jusqu'au 18 mai 2025. Après cette date, les inscriptions se feront au coup par coup dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 4 : TARIFS ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Vous bénéficiez du tarif de la colonne intitulée « Inscription avant le 03/03 » de couleur rose dans les tableaux de notre brochure (quelle que soit la date où vous effectuez la réservation). Nous appliquerons votre pourcentage de ristourne sur ce tarif.

Une ristourne de 7 % est accordée par la FOL 74 sur le tarif séjour (hors transport).

Le **SISAM participera selon les tranches à hauteur de 50% (T1 à T4), 40% (T5 et T6) et 30% (T7)** sur le coût « séjour + transport » après déduction des remises.

Les familles régleront leur reste à charge après déduction des aides.

Le SISAM s'engage à régler sa participation à réception de la facture courant septembre.

Tableau des tarifs :

	Annecy - Les Puisots		Les Carroz	Taussat		Les Issambres	Les Issambres
	3-6 ans	6-8 ans	6-10 ans	7-11 ans	12-14 ans	9-11 ans	9-11 ans
	7 jours		7 jours	15 jours		7 jours	14 jours
Coût du séjour (incluant la remise earlybooking)	511,00 €		621,00 €	1 099,00 €		557,00 €	1 003,00 €
Transport au départ de Sciez (sauf Les Puisots en RDV au centre)	0,00 €		58,00 €	200,00 €		155,00 €	155,00 €
Coût global du séjour	511,00 €		679,00 €	1 299,00 €		712,00 €	1 158,00 €
Réduction UFOVAL (7% sur prix du séjour)	35,77 €		43,47 €	76,93 €		38,99 €	70,21 €
Coût global séjour après remise	475,23 €		635,53 €	1 222,07 €		673,01 €	1 087,79 €
Aide du SISAM T1-T4 (50%)	237,62 €		317,77 €	611,04 €		336,51 €	543,90 €
Reste à charge des familles T1-T4	237,62 €		317,77 €	611,04 €		336,51 €	543,90 €
Aide du SISAM T5-T6 (40%)	190,09 €		254,21 €	488,83 €		269,20 €	435,12 €
Reste à charge des familles T5-T6	285,14 €		381,32 €	733,24 €		403,81 €	652,67 €
Aide du SISAM T7 (30%)	142,57 €		190,66 €	366,62 €		201,90 €	326,34 €
Reste à charge des familles T7	332,66 €		444,87 €	855,45 €		471,11 €	761,45 €

	Les Issambres	Les Issambres	Italie Croatie Slovénie	Grèce Cyclades	Maroc
	12-14 ans	12-14 ans	12-17 ans	13-17 ans	14-17 ans
	7 jours	14 jours	14 jours	15 jours	15 jours
Coût du séjour (incluant la remise earlybooking)	626,00 €	1 191,00 €	1 118,00 €	1 559,00 €	1 472,00 €
Transport au départ de Sciez (sauf Les Puisots en RDV au centre)	155,00 €	155,00 €	388,00 €	758,00 €	708,00 €
Coût global du séjour	781,00 €	1 346,00 €	1 506,00 €	2 317,00 €	2 180,00 €
Réduction UFOVAL (7% sur prix du séjour)	43,82 €	83,37 €	78,26 €	109,13 €	103,04 €
Coût global séjour après remise	737,18 €	1 262,63 €	1 427,74 €	2 207,87 €	2 076,96 €
Aide du SISAM T1-T4 (50%)	368,59 €	631,32 €	713,87 €	1 103,94 €	1 038,48 €
Reste à charge des familles T1-T4	368,59 €	631,32 €	713,87 €	1 103,94 €	1 038,48 €
Aide du SISAM T5-T6 (40%)	294,87 €	505,05 €	571,10 €	883,15 €	830,78 €
Reste à charge des familles T5-T6	442,31 €	757,58 €	856,64 €	1 324,72 €	1 246,18 €
Aide du SISAM T7 (30%)	221,15 €	378,79 €	428,32 €	662,36 €	623,09 €
Reste à charge des familles T7	516,03 €	883,84 €	999,42 €	1 545,51 €	1 453,87 €

ARTICLE 5 : FRAIS D'ANNULATION

ANNULATION :

En cas d'annulation, des frais seront retenus comme suit :

Pour les séjours en France métropolitaine :

- plus de 45 jours avant le départ : retenue de 85€ de frais.
- entre 45 et 31 jours : 85 € + 25 % du prix « séjour + voyage ».
- entre 30 et 15 jours : 85 € + 50 % du prix « séjour + voyage ».
- entre 14 et 8 jours : 85 € + 75 % du prix « séjour + voyage ».
- moins de 8 jours et non-présentation : 85 € +100 % du prix « séjour + voyage ».

Pour les séjours hors France métropolitaine :

- plus de 90 jours : retenue de 85€ de frais.
- entre 90 et 46 jours : 85 € + 50 % du prix « séjour + voyage ».
- entre 45 et 31 jours : 85 € + 75 % du prix « séjour + voyage ».
- moins de 31 jours : 85 € + 100 % du prix « séjour + voyage ».

☆ Tout séjour écourté volontairement par un participant ainsi que pour tout retour anticipé pour des raisons disciplinaires ne donne lieu à aucun remboursement et entraîne la perception de frais d'annulation égale à 100 % du prix du séjour. De plus, les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

☆ Seules les demandes d'annulations par mail seront prises en compte, date du mail faisant foi.

ARTICLE 6 : GARANTIE ANNULATION FACULTATIVE

La garantie annulation permet à l'adhérent le remboursement des sommes retenues par l'UFOVAL, conformément aux conditions d'annulation précisées ci-dessus (sauf les frais de dossier : 30€) lorsque le séjour est annulé pour les raisons suivantes :

- Décès de l'enfant ou de ses parents ou de ses frères et sœurs.
 - Maladie grave (on entend par maladie grave une altération de la santé constatée par une autorité médicale compétente interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité y compris celle de vivre en collectivité.)
 - Accident (on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens)
 - Convocation ou évènement d'ordre juridique
 - Refus du visa par les autorités du pays visité si les délais administratifs imposés par lesdites autorités pour l'obtention du visa ont été respectés
 - Vols de papiers d'identité nécessaires au séjour, avec 25 % de franchise (sur le prix séjour + voyage)
- ☆ L'évènement doit être signalé par écrit, dès sa connaissance.
- ☆ Le prix de la garantie annulation par enfant et par séjour est le suivant : **4,5% du prix « séjour + voyage »**.

☆ La garantie annulation cesse ses effets le jour du début du séjour.

L'UFOVAL de Haute-Savoie s'engage à gérer, animer ses centres de vacances dans le respect des convictions de chacun, à faire connaître aux responsables tout incident ou accident qui troublerait l'un des enfants confiés ou qui concernerait une famille.

ARTICLE 7 : SOUTIEN DU SISAM

Le SISAM s'engage à soutenir l'UFOVAL dans ses démarches de contact avec les familles, notamment en ce qui concerne la diffusion de l'information.

FAIT à ANNECY,
Le 27 février 2025

FAIT à
Le

Le Directeur des Accueils Educatifs
Eric VANGELISTA